

AVIS

Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le Président du Bureau de la Métropole Européenne de Lille,

Informe la population que le recueil des actes administratifs et réglementaires n°05/21 (séance du Bureau du 23 avril 2021) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté aux Assemblées de la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 26 avril 2021.

Les délibérations sont également consultables sur www.lillemetropole.fr à titre de pure information des citoyens.

Lille, le 30 avril 2021

Le Président de la Métropole européenne de Lille
Damien CASTELAIN

